



Comme de nombreux autres départements français, la Saône-et-Loire est concernée par la désertification médicale. Cette problématique est au coeur des préoccupations de nombreux habitants de notre territoire, plus encore dans les territoires ruraux.

Face à cette situation, le Gouvernement a lancé au niveau national, en décembre dernier, le Pacte Territoire Santé. Ce plan met en oeuvre une série de mesures incitatives en direction des professionnels de santé et des territoires concernés.

Bien que la santé ne soit pas l'une de ses compétences obligatoires, le Département souhaite prendre part à cette dynamique. L'objectif est d'agir efficacement pour favoriser une offre de santé équitable, sur l'ensemble de la Saône-et-Loire.

C'est pourquoi il lance le dispositif :

[installeunmedecin .com](http://installeunmedecin.com)

A. LA SITUATION EN SAÔNE-ET-LOIRE

> Des professionnels de santé plus âgés et moins nombreux

Les médecins sont inégalement répartis dans les différents bassins de vie. Ils ne sont pas systématiquement remplacés lors de leur départ à la retraite ; notamment en zone rurale.

En Saône-et-Loire, le constat est alarmant :

Favoriser l'installation des professionnels de santé

Écrit par Département Saône et Loire

Mardi, 02 Avril 2013 10:49 - Mis à jour Mardi, 02 Avril 2013 11:07

Diminution de 3,5 % des médecins généralistes en activité régulière depuis 2005 (668 médecins au 01/01/2012, contre 692 au 01/01/2009), hausse de la moyenne d'âge des médecins généralistes (52 ans en 2012 contre 46 ans en 1999), davantage de médecins de plus de 60 ans en Saône-et-Loire qu'au niveau national (27,7% en Saône-et-Loire contre 26,6 % en France).

> Des installations limitées, privilégiant le salariat

Le statut de la profession de médecin a évolué. Il y a peu encore, ils exerçaient majoritairement en profession libérale. Aujourd'hui ils sont de plus en plus nombreux à souhaiter pratiquer la médecine en lien avec d'autres professionnels de santé (re-groupement au sein de maison de santé pluridisciplinaires par exemple).

En 2010, 122 nouveaux médecins généralistes se sont installés en Bourgogne et seulement 23 % ont choisi de s'installer en Saône-et-Loire. Parmi eux, le choix du mode d'activité est le suivant :

42,5 % optent pour l'exercice en tant que salariés,

32,5 % sont remplaçants,

25 % exercent en libéral ou mixte.

L'âge moyen des nouveaux inscrits est de 36 ans et il s'agit majoritairement de femmes (53%). En 2010, 9 médecins généralistes libéraux se sont installés en Bourgogne dont 3 en Saône-et-Loire avec des diplômes étrangers.

> La démographie médicale, une préoccupation ancienne du Département

Favoriser l'installation des professionnels de santé

Écrit par Département Saône et Loire

Mardi, 02 Avril 2013 10:49 - Mis à jour Mardi, 02 Avril 2013 11:07

Depuis 2003, le Département de Saône-et-Loire a développé plusieurs actions pour favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé en Saône-et-Loire :

- participation financière aux études d'infirmier et d'aide-soignant,
- attribution d'une bourse d'études pour des étudiants s'engageant à exercer au moins cinq ans dans des zones déficitaires,
- a création et le soutien de création de maisons de santé pluridisciplinaires et de centres de santé (exemple : la maison de santé de Montret),
- cabinet de recrutement.

B. LES DÉTAILS DU DISPOSITIF

« **installeunmedecin.com** »

Le Département s'engage donc dans une nouvelle stratégie volontariste pour lutter contre la désertification médicale. Cette volonté politique se concrétise par la mise en place du dispositif «

installe

un

medecin

.com

»

. Il est constitué de plusieurs mesures opérationnelles immédiates, associant d'une part l'accompagnement des professionnels et d'autre part des mesures financières.

installeunmedecin.com

Ce nom est facilement mémorisable et compréhensible par tous. À lui seul, il explique le dispositif et le message de la collectivité. À l'image du dispositif, il est dynamique, moderne et innovant ; il se distingue ainsi des dispositifs déjà existants. Il est conçu pour être en adéquation avec son cœur de cible, les professionnels de santé dont les jeunes actifs. L'association du mot « .com » passé dans le langage commun participe à la volonté du Département d'être résolument tourné vers l'avenir.

1) Mission SIM71 – Soutien aux installations médicales en Saône-et-Loire

Il s'agit de l'action phare du dispositif ! Un chargé de mission intégré au sein des services du Conseil général sera dédié à l'accueil et à l'accompagnement personnalisés auprès des professionnels de santé. Il effectuera aussi une mission d'ingénierie auprès des collectivités, permettant de mobiliser et de coordonner les res-sources existantes sur le territoire (organismes publics, Agence régionale de santé, universités, collectivités territoriales, ordres professionnels, Agence technique départementale, etc).

Ses principales missions :

Animer le dispositif

Faciliter l'installation familiale du médecin (aide à la recherche d'un logement, d'un mode de garde...)

Accompagner les étudiants stagiaires (re-cherche de logement, présentation du terri-toire...)

Faire émerger des projets d'offres de soin

Aider les territoires à l'élaboration et au pilo-tage de ces projets.

2) Mesures financières

Trois aides à l'installation sont mises en place en direction des étudiants et des médecins.

une bourse d'études de 1 000 € par mois pour les étudiants de 3e cycle en médecine générale avec un engagement d'installation de 3 ans,

une aide pour le financement de l'hébergement et des déplacements.

Elle s'adresse aux étudiants de troisième cycle de médecine générale et aux étudiants en kinésithérapie effectuant un stage en Saône-et-Loire ; à la condition qu'ils ne sont pas hébergés gratuitement et qu'ils ne bénéficient pas du dispositif régional existant. Dix étudiants par an pourront en bénéficier.

Répartition de l'aide :

400 € par mois pour l'hébergement et 200 € par mois pour les déplacements pendant la durée du stage :

- stage de 6 mois pour les médecins - stage de 5 semaines pour les kinésithérapeutes

Un chèque-installation pour les médecins généralistes qui s'installent pour la première fois en Saône-et-Loire

Ce chèque représente une aide à l'investissement pour l'achat de mobilier, de matériel médical et d'outils informatiques liés à l'exercice médical, d'un montant de 50 % des dépenses

Favoriser l'installation des professionnels de santé

Écrit par Département Saône et Loire

Mardi, 02 Avril 2013 10:49 - Mis à jour Mardi, 02 Avril 2013 11:07

d'installation plafonné à 5 000 €, à condition d'exercer pendant au moins 3 ans dans la commune.

3) Accompagner les territoires

Le Département apporte aussi son soutien aux collectivités territoriales soucieuses de développer leur offre de soins :

faire appel à des cabinets de recrutement pour l'installation de médecins généralistes par le biais d'une subvention à hauteur de 50 % du coût HT plafonné à 5 000 € ou de 30 % plafonné à 3 000 €, si l'aide de la Région est mobilisée,

poursuivre et d'élargir le périmètre de l'aide à l'investissement à destination des organismes publics, pour la création, l'extension ou la rénovation de maisons de santé pluridisciplinaires, de centres de santé, de cabinets de groupe, de cabinets secondaires et éventuellement de cabinet unique.

4) Les mesures à moyen terme

Dans un second temps, des mesures supplémentaires, en coordination avec l'Agence régionale de santé et l'État dans le cadre du « Pacte Territoire Santé », seront mises en place.

a. Favoriser le salariat de nouveaux médecins :

par un accompagnement financier des structures déjà implantées sur le territoire et en capacité de salarier des médecins (centres de santé, Ehpad, centres de convalescence ou hôpitaux locaux),

Favoriser l'installation des professionnels de santé

Écrit par Département Saône et Loire

Mardi, 02 Avril 2013 10:49 - Mis à jour Mardi, 02 Avril 2013 11:07

en mettant un véhicule à disposition des structures porteuses,

en soutenant par l'investissement les collectivités pour l'aménagement de cabinets secondaires.

b. Développer une télémédecine dans les zones les plus isolées avec la mise en réseaux des hôpitaux de proximité, des maisons de santé pluridisciplinaires et des centres de santé avec les centres hospitaliers du département dans le cadre du plan de développement du très haut débit (THD).

5) Une communication adaptée

La communication est un élément essentiel de réussite de la mise en oeuvre de cette politique publique volontariste. Elle s'appuiera notamment sur les facteurs d'attractivité du département. Elle s'adressera aux professionnels de santé, aux étudiants et stagiaires et aux habitants de Saône-et-Loire.